



Rapport annuel de Swiss Olympic
Exercice 2017 / Budget 2019

Table des matières

Rapport annuel 2017	3
Répartition des fonctions au sein du Conseil exécutif de Swiss Olympic	5
La Société du Sport-Toto	6
Rapport	
Rapport annuel de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage (CD)	7
Finances	
Commentaire relatif aux comptes annuels 2017	9
Bilan	12
Compte d'exploitation	13
Tableau des flux monétaires	14
Tableau de variation du capital	15
Annexe 2017 :	16
A) Généralités	16
B) Principes d'établissement des comptes	16
C) Explications sur le bilan	18
D) Explications sur le compte d'exploitation	23
E) Autres données	30
Rapport de l'organe de révision	33
Commentaire relatif au budget 2019	36
Budget 2019	37
Annexe au budget 2019	38

IMPRESSUM

Éditeur

Swiss Olympic

Rédaction / Layout

Swiss Olympic

Impression

Imprimé sur papier 100% recyclé au bilan carbone neutre

Photo

Keystone

Tirage / Langues

50 D | 20 F

Rapport annuel 2017

Succès majeurs au niveau politique

Même si 2017 n'était pas une année olympique, Swiss Olympic a été très sollicitée et s'est engagée pour le sport suisse à différents niveaux. Un succès majeur a notamment pu être célébré sur le plan politique : Après l'acceptation des cantons d'augmenter leur contribution en faveur de l'association faîtière du sport suisse de 15 millions de francs annuels dès 2016 à travers les loteries, le Conseil national et le Conseil des États ont également promis un soutien supplémentaire du même montant de la part de la Confédération au printemps 2017. Swiss Olympic a ainsi obtenu le versement de 30 millions supplémentaires en faveur du sport suisse après plusieurs années de débats politiques. Une partie de ce montant sera utilisée par Swiss Olympic pour compenser les mesures d'économies décidées par la Confédération ces dernières années dans le domaine du sport. Cette décision prouve toutefois que les parlementaires suisses reconnaissent la valeur du sport et en particulier du sport de compétition pour notre société. Swiss Olympic et les fédérations dépenseront cet argent de manière responsable et durable en faveur du sport suisse. Les fonds supplémentaires serviront principalement aux athlètes, à la formation des entraîneurs de la relève ainsi qu'à l'extension et au développement des centres de performance. « Swiss Olympic veut faire en sorte que le sport de compétition suisse puisse se maintenir durablement au niveau de l'élite mondiale et que les athlètes suisses continuent d'obtenir des médailles et des diplômes lors des grands événements sportifs », déclare Jürg Stahl, président de Swiss Olympic.

Contribution record de la Société du Sport-Toto

À l'occasion de la 21^e Assemblée du Parlement du sport en novembre 2017, Jürg Stahl s'est vu remettre un chèque record de 46,2 millions de francs par le président de la Société du Sport-Toto (SST) Bernhard Koch. « L'aide financière de la SST est absolument vitale pour le sport suisse, et en particulier pour le sport de compétition de la relève. Au nom des fédérations sportives, nous sommes donc très reconnaissants à la SST », a déclaré Jürg Stahl. Le président de Swiss Olympic a dressé

un bilan très positif de sa première année à la tête de Swiss Olympic, pendant laquelle il a aussi assumé la fonction de président du Conseil national. Il s'est en outre réjoui de l'arrivée de nouveaux membres au sein de l'Association faîtière du sport suisse, puisque les délégués des organisations membres de Swiss Olympic ont accepté les demandes d'adhésion de Cricket Switzerland, de la Fédération suisse de kickboxing, de la Swiss Skateboard Association, de la Swiss Surfing Association et de Swiss Table Soccer (en tant que fédérations sportives nationales), ainsi que celles déposées par Special Olympics Switzerland et la Fédération Sportive des Sourds de Suisse (en tant qu'organisations partenaires) lors de l'Assemblée du Parlement du sport. Avec ces nouvelles adhésions, Swiss Olympic représente désormais, en tant qu'Association faîtière du sport suisse, 81 fédérations sportives et 23 organisations partenaires (état fin 2017). Le Parlement du sport a en outre élu un nouveau représentant des athlètes au sein du Conseil exécutif de Swiss Olympic en la personne d'Ueli Kurmann (Swiss Canoe). Cet avocat zurichois de 34 ans remplace Roger Cadosch, qui a quitté le Conseil exécutif après huit ans.

Pendant l'année écoulée, le dynamisme et le savoir-faire des nouveaux membres du Conseil exécutif élus en nombre fin 2016 ont été nettement tangibles dans la direction stratégique de Swiss Olympic. De nombreux processus ont ainsi été remis en question et optimisés. Le Conseil exécutif fraîchement renouvelé a mis la priorité sur l'adoption de la nouvelle stratégie, qui comporte cinq orientations stratégiques et neuf objectifs principaux. Au niveau opérationnel également, Swiss Olympic a procédé à plusieurs changements de structure et de personnel. Après le départ du responsable du département Finances et Services Reto Heini, ce département a été intégré dans l'état-major de la direction (mené par Cornel Hollenstein). En outre, le département Sport de compétition a été divisé en deux : le département Missions olympiques (dirigé par Ralph Stöckli) et le département Sport (dirigé par David Egli). Marc Schumacher a repris la direction du département Marketing & Communication, tandis que son prédécesseur Christof Kaufmann a pris la tête du nouveau secteur Public Affairs.

Swiss Olympic a en outre pris note avec satisfaction que le rapport du Contrôle fédéral des finances concernant l'audit des subventions était extrêmement positif.

Évolution positive de « Sion 2026 »

Le projet « Sion 2026 », qui vise à obtenir l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2026 en Suisse, a beaucoup avancé. À l'occasion de l'Assemblée extraordinaire du Parlement du sport qui s'est tenue en avril 2017, les membres de Swiss Olympic ont voté en faveur du projet à l'unanimité, ce qui a mis un terme au processus national de candidature après plus d'un an. Après avoir examiné rigoureusement l'étude de faisabilité du projet « Sion 2026 » ainsi que la planification détaillée et le budget en août 2017, le Conseil fédéral s'est également prononcé en faveur de « Sion 2026 » en octobre dans une décision de principe, débloquent une enveloppe d'un milliard de francs. Ce montant couvre une part importante des coûts d'organisation, d'infrastructures et de sécurité. En prenant cette décision, le Conseil fédéral a permis à la candidature « Sion 2026 » d'entrer dans une nouvelle phase. Le Comité de candidature a continué d'améliorer le projet en collaboration avec Swiss Olympic, de façon à accroître encore davantage ses chances de succès. Début décembre 2017, Jürg Stahl a remplacé Jean-Philippe Rochat au poste de président du Comité de candidature de « Sion 2026 » – en plus de sa fonction de président de Swiss Olympic – afin de faciliter la collaboration entre Swiss Olympic et le Comité de candidature.

Avec les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 à Lausanne et l'Universiade d'hiver 2021 à Lucerne, la Suisse est déjà assurée d'accueillir deux manifestations sportives de grande envergure. La planification de ces deux projets se poursuit à un rythme soutenu. Particulièrement impliquée dans l'organisation de Lausanne 2020, Swiss Olympic est convaincue d'être sur la bonne voie pour offrir des Jeux innovants et durables aux jeunes athlètes du monde entier.

L'année dernière, Swiss Olympic a également beaucoup travaillé sur les Jeux Olympiques d'hiver 2018 à PyeongChang. Le 9 février 2017, soit exactement un an avant le coup d'envoi de ce grand événement en Corée du Sud,

Rapport annuel 2017

le Chef de Mission Ralph Stöckli a présenté les concepts de sélection de l'ensemble des sports et des disciplines lors d'une conférence de presse. Lors de la rencontre olympique à Nottwil, les athlètes suisses ont découvert la culture et la cuisine du pays d'accueil des Jeux Olympiques d'hiver.

Sur le plan sportif, la délégation suisse a brillé en juillet 2017 au Festival olympique de la jeunesse européenne (FOJE) à Győr, en Hongrie. Swiss Olympic avait sélectionné 48 jeunes athlètes pratiquant l'athlétisme (douze athlètes), le canoë (deux athlètes), le cyclisme (six athlètes), le judo (deux athlètes), la natation (seize athlètes) et le tennis (quatre athlètes) pour cet événement multisports, qui s'apparente à une version mini des Jeux Olympiques. À l'issue du FOJE, auquel ont participé près de 2500 talents de la relève originaires de 50 pays, le Swiss Olympic Youth Team a ramené dix médailles dans ses bagages. Avec deux médailles d'argent et une médaille de bronze, le nageur tessinois Noé Ponti a été l'athlète suisse le plus titré. Après d'intenses discussions, Swiss Olympic avait refusé de participer au FOJE d'hiver organisé en février 2017 à Erzurum, en Turquie, pour des raisons de sécurité.

Meilleure conciliation du sport d'élite et des études

En 2017, Swiss Olympic a mené plusieurs projets dans le but d'aider les athlètes suisses à concilier au mieux leurs entraînements et leurs compétitions avec leur formation. En septembre 2017, elle a ainsi signé une convention avec swissuniversities (Conférence des recteurs des hautes écoles suisses) qui doit aider les athlètes d'élite qui suivent des études à trouver un meilleur équilibre entre leurs entraînements et leurs études grâce à diverses mesures et recommandations.

À la rentrée 2017 / 2018, Swiss Olympic a repris « L'école bouge », le programme très apprécié de l'Office fédéral du sport visant à promouvoir l'activité physique, afin que les écoles puissent continuer d'en bénéficier. Grâce à ce programme, de nombreux enfants expérimentent le plaisir de bouger pendant la classe et améliorent ainsi leur capacité de concentration et d'apprentissage. Durant la première année, Swiss Olympic a maintenu le programme tel quel. Le contenu et le site Internet de « L'école bouge » seront toutefois entièrement remaniés pour la rentrée 2018 / 2019.

« Gestion de fédération » remplace « Éthique et Formation »

Au cours de l'année 2017, le département Éthique et Formation a été renommé « Gestion de fédération ». Ce nouveau nom reflète mieux les tâches de ce département et attire davantage l'attention des membres sur l'étendue des prestations proposées. Au niveau des projets, le département a poursuivi le développement technologique et étoffé le contenu de la campagne « Spirit of Sport » lancée en 2016 pour promouvoir un sport éthique. Il a en outre soutenu les fédérations sportives dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une planification en matière d'éthique et contribué à la création d'une version encore plus conviviale du célèbre programme de prévention « cool and clean » sous forme d'application web. En 2017, le Fonds de prévention du tabagisme a d'ailleurs renouvelé le soutien financier qu'il accorde à ce programme pour trois années supplémentaires. Le département Gestion de fédération a également assuré l'organisation parfaite de la deuxième édition du Forum Swiss Olympic en mai 2017, lors duquel près de 330 représentants de 76 fédérations membres de Swiss Olympic se sont réunis pour échanger sur des thèmes interdisciplinaires liés au sport suisse.

Merci !

À l'heure de dresser le bilan de l'année écoulée mais aussi de se tourner vers l'année prochaine, Swiss Olympic tient à remercier chaleureusement l'ensemble des fédérations sportives suisses pour leur collaboration constructive pendant l'année 2017 ainsi que nos bailleurs de fonds issus du milieu politique et de l'économie et particulièrement la Société du Sport-Toto. Sans leur soutien financier, le sport suisse ne pourrait afficher un tel niveau en comparaison internationale. Swiss Olympic s'engage à continuer d'employer ces fonds avec efficacité.

Répartition des fonctions au sein du Conseil exécutif de Swiss Olympic

État : 31.12.2017

Jürg Stahl	Président de Swiss Olympic Comité de la Société du Sport-Toto Comité consultatif de la Swiss Olympic Academy (présidence) Conseil de fondation de l'Aide Sportive Suisse Association pour une candidature olympique suisse (président) Bureau exécutif de l'Association pour une candidature olympique suisse Comité exécutif JOJ Lausanne 2020	Matthias Remund	Représentant de la Confédération Commission Contrôle Comité de l'Association pour une candidature olympique suisse Bureau exécutif de l'Association pour une candidature olympique suisse
Urs Winkler	Vice-président de Swiss Olympic Comité de la Société du Sport-Toto Conseil de fondation d'Antidoping Suisse	Marc Schneeberger	Président de la Commission des athlètes
Daniel Bareiss	Société du Sport-Toto	Ruth Wipfli Steinegger	
Roger Cadosch	Commission des athlètes Commission Contrôle (présidence)	Peter Zahner	Société du Sport-Toto
Andreas Csonka	Société du Sport-Toto	Denis Oswald	Membre du CIO pour la Suisse
Pascal Jenny	Société du Sport-Toto	Avec voix consultative :	
Bernhard Koch	Président de la Société du Sport-Toto Représentant des cantons	Patrick Baumann	Membre du CIO
Mike Kurt	Société du Sport-Toto	René Fasel	Membre du CIO Société du Sport-Toto
Anne-Sylvie Monnet	Société du Sport-Toto Comité exécutif JOJ Lausanne 2020	Gian-Franco Kasper	Membre du CIO
Barbara Moosmann	Vice-présidente du Conseil de fondation de la Maison du Sport Conseil de fondation de l'Aide Sportive Suisse Commission Contrôle	Max Peter	Président de la Fondation de l'Aide Sportive Suisse
		Roger Schnegg	Directeur de Swiss Olympic Secrétaire général pour les affaires olympiques Conseil de fondation de la Maison du Sport Comité de l'Association pour une candidature olympique suisse Bureau exécutif de l'Association pour une candidature olympique suisse Commission héritage de l'Association pour une candidature olympique suisse Comité exécutif JOJ Lausanne 2020 Membre de la Direction de l'association SwissTopSport

Membres d'honneur de Swiss Olympic

Président honoraire de Swiss Olympic

Adolf Ogi, ancien conseiller fédéral

Membres d'honneur (par ordre d'ancienneté)

Karl Erb
Ruth Dreifuss, ancienne conseillère fédérale
Gustav Engeler
Daniel Plattner
Flavio Cotti, ancien conseiller fédéral
René Burkhalter
Dr. Walter Kägi
Heinz Keller

Marco Blatter
Joseph S. Blatter
Denis Oswald
Samuel Schmid, ancien conseiller fédéral
Gian-Franco Kasper
René Fasel
Hans Babst
Jörg Schild

La Société du Sport-Toto

La Société du Sport-Toto verse un montant record de 46,2 millions de francs à Swiss Olympic

Swiss Olympic profite depuis de nombreuses années des recettes des loteries, qui constituent une part essentielle de ses moyens financiers. L'argent qu'elle reçoit est directement redistribué aux fédérations membres. Les fonds sont utilisés de façon ciblée pour soutenir les athlètes dans le sport d'élite et de la relève, ainsi que pour financer la formation et la formation continue des entraîneurs. Jusqu'à présent, près de 4 milliards de francs ont été investis dans la promotion du sport national.

En 2017, la Société du Sport-Toto (SST) a pu reverser à Swiss Olympic la somme record de 46,2 millions de francs. La remise du chèque a eu lieu le 24 novembre, dans le cadre du Parlement du sport de Swiss Olympic à Ittigen. Bernhard Koch, président de la SST, a remis symboliquement un chèque à Jürg Stahl, président de Swiss Olympic.

Jürg Stahl a confirmé la très grande importance du partenariat de longue date entre Swiss Olympic et la SST. Les fédérations membres reçoivent une partie des recettes nettes dégagées par les sociétés de loterie Swisslos et Loterie romande selon une clé de répartition précise. Les fonds sont ensuite utilisés de façon ciblée selon les besoins. Le président de la SST Bernhard Koch a lui aussi souligné l'excellente collaboration entre les deux partenaires et assuré que les loteries poursuivraient leur engagement en faveur d'un sport suisse performant.



Remise du chèque 2017 : Bernhard Koch, président de la SST (à gauche), et Jürg Stahl, président de Swiss Olympic (à droite)

Rapport annuel de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage (CD)

I. Données et faits

1. Aperçu général

Pendant la période de rapport allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage (CD) a ouvert douze nouvelles procédures et rendu quatorze jugements. Par rapport à l'an dernier (dix nouvelles procédures, huit jugements), le volume de travail de la CD a de nouveau augmenté. La CD n'a pas donné suite à une demande d'Antidoping Suisse concernant la suspension provisoire d'un athlète. Dans ce cas, on était certes face à des résultats d'analyses positifs, mais l'athlète avait demandé l'obtention d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) qui était en suspens et qui a fini par être acceptée. Deux procédures étaient encore en cours fin 2017. La plupart des cas ont été traités par la section germanophone de la chambre (quatorze cas). Deux cas ont été traités par la section francophone et un par la section italophone.

2. Sports concernés

Parmi les dernières procédures ouvertes, la CD s'est penchée sur cinq cas concernant des joueurs de football. Les sports suivants ont aussi été concernés par un cas chacun : boxe, hockey sur glace, handball, inline hockey, motocyclisme, cyclisme et tir. Pour les quatre procédures ouvertes en 2015 et 2016, la CD a dû examiner des cas d'accusation de dopage contre des athlètes pratiquant le football américain, le développé-couché, le VTT et l'athlétisme. L'athlète qui s'est vu octroyer rétroactivement une AUT était un joueur d'unihockey. Les nouvelles procédures concernaient treize hommes, alors que les cas de 2015 et 2016 concernaient une femme et trois hommes.

3. Substances et accusation de dopage

En 2017, les autorités douanières et les autorités de poursuite pénale ont de nouveau signalé à Antidoping Suisse un grand nombre (624) d'envois contenant des substances dopantes interdites. Étant donné que seuls deux cas concernaient des athlètes licenciés, le nombre de procédures de ce type a de nouveau baissé. Dans les envois saisis, on a découvert entre autres du clenbutérol, du clomifène, de l'halodrol, de la méthandiénone, du métheadrol, du méthylphénidate, de l'oxandrolone, du stanozolol, du tamoxifène, de la testostérone et des hormones de croissance interdites. Bon nombre de ces substances ont aussi été retrouvées dans les échantillons prélevés sur des athlètes soumis à un test. Les laboratoires concernés ont détecté la présence d'autres produits, tels que la 19-norandrostérone, la 19-norétiocolanolone, le boldénone, le clostébol, la desmopressine, l'EPO, l'hCG, la nicéthamide, la sibutramine, la trenbolone et le tuaminoheptane. Un athlète a par ailleurs été poursuivi pour manquement à l'obligation de renseigner et trois autres athlètes pour refus de se soumettre à un contrôle antidopage.

4. Sanctions

Pour la première fois depuis 2004 et pour la deuxième fois de manière générale, la CD a prononcé en 2017 une suspension à vie contre un tireur sportif qui a mis en circulation et consommé ou tenté de consommer de nombreuses substances interdites pendant plusieurs années. En 2015, la CD avait déjà dû se pencher sur un cas concernant un athlète ayant commandé et consommé une multitude de substances interdites dans des quantités jamais vues par la CD. C'est pourquoi la

CD a, dans un premier temps, augmenté la sanction réglementaire de deux ans (applicable selon l'ancien statut concernant le dopage) pour circonstances aggravantes. Mais dans un second temps, elle a prononcé une réduction substantielle de la suspension à 22 mois, car l'accusé a contribué à découvrir un autre cas de dopage dans le cadre du programme de clémence. Dans six autres cas, la CD a ensuite prononcé une suspension de quatre ans, conformément à l'actuel statut concernant le dopage. Les autres sanctions prises allaient d'une suspension de six mois à deux ans. En plus de leur suspension, les athlètes en infraction ont été condamnés à payer les frais de procédure, les éventuels frais d'analyse et le remboursement des dépens à Antidoping Suisse. Mis à part deux amendes (CHF 200.- et CHF 2000.-), la CD n'a pas prononcé de sanctions pécuniaires, car la plupart des athlètes jugés sont des sportifs amateurs dont l'activité sportive n'est liée à aucun avantage financier. La CD a par ailleurs prononcé un avertissement sans suspension à l'égard de deux athlètes en tenant compte de toutes les circonstances : l'un des athlètes avait consommé de la desmopressine, une substance interdite contenue dans le médicament Octostim. Au moment du contrôle antidopage, l'athlète n'était pas en possession d'une AUT, mais il a pu prouver de manière convaincante qu'il a toujours pensé être en droit de prendre de l'Octostim. Le deuxième cas concerne un athlète qui s'est soumis au contrôle antidopage mais qui l'a interrompu précocement (après avoir fourni seulement 50 ml d'urine au lieu de 90 ml). La quantité prélevée a néanmoins pu être analysée et a donné un résultat négatif. Cet état de fait et plusieurs autres éléments ont amené la CD à ne pas prononcer de suspension.

Rapport annuel de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage (CD)

5. Durée des procédures

La durée moyenne des procédures était d'environ cinq mois comme l'an dernier. Dans ce contexte, il convient de rappeler que la CD n'est qu'un organe de milice aux ressources limitées. En 2017, la CD a aussi accepté de nombreuses demandes de prolongation de délai de la part des parties souvent représentées par des avocats. Certaines audiences ont dû être reportées pour cause de maladie ou de long séjour à l'étranger des athlètes en infraction. S'ajoute à cela le fait que la CD a suspendu la procédure de 2015 pendant plus d'un an pour que l'athlète concerné puisse bénéficier du programme de clémence. Sans ces cas particuliers, la durée moyenne des procédures était d'environ dix semaines.

6. Acceptation

Seul l'athlète suspendu à vie n'a pas accepté la décision de la CD et porté l'affaire en deuxième instance devant le Tribunal Arbitral du Sport. La procédure est encore en suspens. Les décisions de la CD jouissent donc toujours d'une excellente acceptation dans l'ensemble.

II. Perspectives

La CD a fait savoir dans de précédents rapports que les termes rigides du statut concernant le dopage risquaient de poser plus de difficultés d'interprétation. Cette estimation se confirme de plus en plus, comme le montrent les questions critiques de la part de l'AMA sur des décisions prises par la CD. Celle-ci respecte toujours le statut concernant le dopage, mais aussi les principes généraux du droit en vigueur en Suisse, comme celui de la proportionnalité.



Commentaire relatif aux comptes annuels 2017

Généralités

L'exercice 2017 a été particulièrement fructueux, puisqu'un résultat annuel (avant variation du capital de l'organisation) de 4,5 mio CHF a été enregistré, ce qui correspond à près de 5,4 mio CHF de plus que le montant budgété de -0,9 mio CHF.

La variation du capital de l'organisation de 3,8 mio CHF se présente comme suit :

Capital lié

Un produit financier de 1,3 mio CHF a heureusement été dégagé du fonds « Immobilisations financières à long terme ». Il a pu être affecté au capital lié pour le financement du modèle de promotion des fédérations, conformément au Règlement du fonds.

Le 11 avril 2017, l'Assemblée extraordinaire du Parlement du sport a décidé de prélever 8 mio CHF dans le capital lié (immobilisations financières à long terme) afin de financer la candidature pour les Jeux Olympiques d'hiver Sion 2026. Les présents comptes annuels comprennent les coûts proportionnels de 2 mio CHF.

Lors de sa séance du 27 mars 2018, le Conseil exécutif a décidé d'utiliser 3,1 mio CHF pour le modèle de promotion des fédérations (1,1 mio CHF pour les contributions pour la relève et l'élite et 2 mio CHF pour les contributions « JO ») ainsi que 1,5 mio CHF pour le projet Digitalisation, qui figurent sous le capital lié.

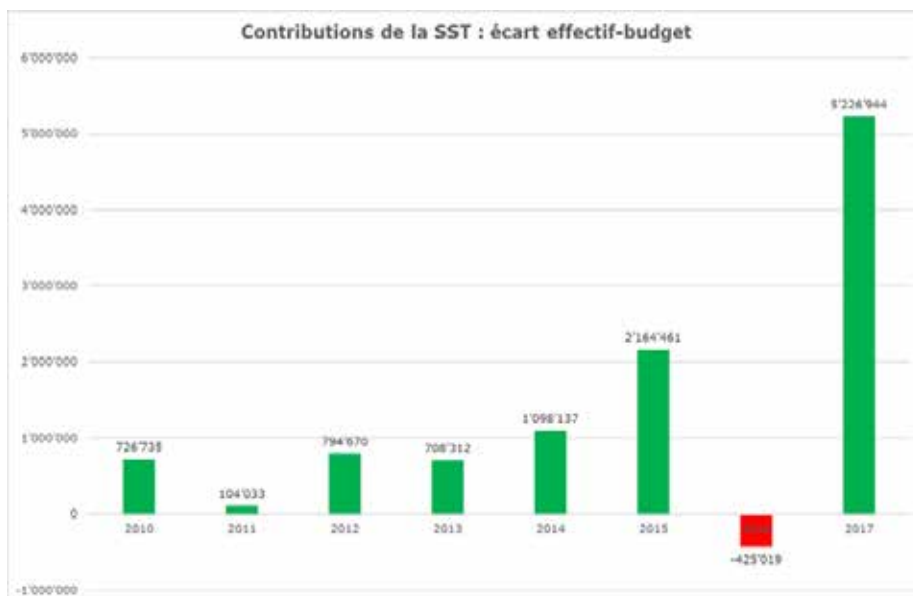
Capital libre

Le résultat annuel restant de 0,7 mio CHF est affecté au capital libre.

Produit d'exploitation

Contributions publiques

La Société du Sport-Toto a enregistré le meilleur résultat de son histoire et a pu verser une contribution plus élevée que jamais à Swiss Olympic, à savoir 46,2 mio CHF. Cela représente 5,2 mio CHF de plus que le montant budgété (attention : les 4 mio CHF budgétés pour la reprise contractuelle de la promotion des athlètes par l'Aide sportive ont déjà été déduits = chiffres nets).



Les contributions versées par l'Office fédéral du sport (OFSP) correspondent à la convention de prestations signée pour l'année 2017. L'écart par rapport au budget s'explique par le versement tardif de contributions pour un projet spécifique au canoë (cartes des eaux) et pour le projet FTEM.

Le poste OFSP Programme « cool and clean » comprend la contribution du fonds de prévention du tabagisme (FPT) affectée au programme de prévention mentionné. Cette contribution a permis de financer entièrement les coûts du programme « cool and clean », qui font partie du poste « Contributions et donations versées ». Dans le cadre de la clôture du programme 2013-2017, des frais généraux du secrétariat de Swiss Olympic couvrant les cinq années de prestations en matière d'informatique, de comptabilité, de direction et de loyer d'une valeur totale de 1,4 mio CHF ont pu être facturés au FPT.

Produit résultant des livraisons et des prestations

Les recettes provenant du sponsoring sont moindres pendant les années non olympiques. Elles correspondent aux prestations en argent et en nature convenues de manière contractuelle. Outre les prestations en argent, le montant de 2,2 mio CHF comprend les prestations en nature effectivement sollici-

tées à hauteur de 0,6 mio CHF. La contreva-leur des prestations en nature est saisie dans les postes de charges correspondants pour le même montant.

Charges d'exploitation

Contributions et donations versées

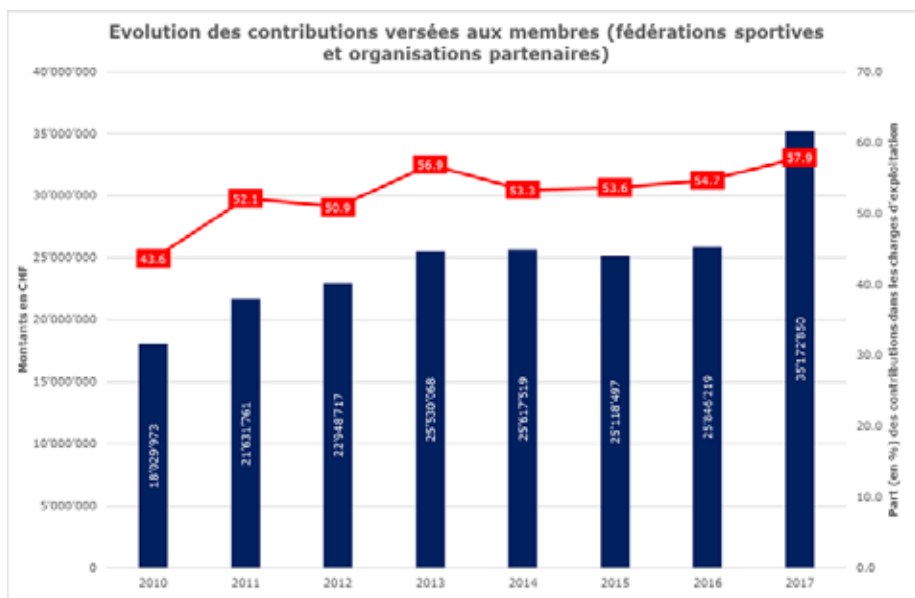
Contributions aux membres (fédérations sportives nationales et organisations partenaires)

Le total des contributions versées aux fédérations sportives nationales et aux organisations partenaires de 35,2 mio CHF se base sur les montants fixés par les conventions de prestations pour la période 2014-2018 (fédérations de sports d'hiver) ou 2017-2020 (fédérations de sports d'été). L'attribution des aides financières est définie dans les directives « Contributions versées aux membres de Swiss Olympic » et les conventions de prestations conclues avec la Confédération et la Société du Sport-Toto pour une utilisation appropriée des subventions.

Contributions à l'OFSP (mandat de prestations)

Au moment de l'établissement du budget, rien n'indiquait encore que l'élaboration du nouveau concept de formation engendre-

Commentaire relatif aux comptes annuels 2017



rait des frais supplémentaires. Ces derniers ont été assumés à parts égales par les deux parties. La convention de prestations définitive a donc été augmentée fin décembre de 0,2 mio CHF par rapport au budget.

Contributions aux Swiss Olympic Sport Schools

Les contributions versées aux Swiss Olympic Sport Schools sont conformes aux valeurs budgétées.

Charges Missions

Les dépenses pour ce poste ont été nettement inférieures aux prévisions étant donné que la participation au FOJE à Erzurum a été annulée en raison de la situation politique en Turquie, ce qui a entraîné une diminution des coûts de 0,4 mio CHF. La somme de 0,1 mio CHF a par ailleurs pu être économisée grâce à des dépenses plus faibles lors des préparatifs pour les Jeux Olympiques de PyeongChang.

Charges Événements multisports

Le montant de 0,59 mio CHF correspond aux frais de la candidature olympique engagés pour les services de conseil externes et les frais de personnel de Swiss Olympic. Le budget-cadre de CHF 1 million a été approuvé lors de l'Assemblée extraordinaire du Parlement du sport de mars 2016. Comme mentionné

précédemment, ce poste comprend en outre les 2 mio CHF prévus pour financer la candidature de Sion 2026 (ce montant a été versé au CO resp. à l'association Sion 2026).

Charges Promotion des athlètes / Aide sportive

La contribution du Sport-Toto garantie par contrat et destinée à la promotion des athlètes de l'Aide sportive d'un montant de 4,52 mio CHF est supérieure de 0,52 mio CHF par rapport au budget net (voir remarque sous « Contributions publiques »).

Charges Examens d'entraîneurs

Les contributions de 0,18 mio CHF perçues par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ont été transmises intégralement à l'Office fédéral du sport (OFSP) pour l'organisation des examens d'entraîneurs.

Charges Lutte contre le dopage

Les charges de 1,9 mio CHF pour la Fondation Antidoping Suisse correspondent à la contribution financière de soutien garantie contractuellement. Les coûts de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage s'élèvent à 0,12 mio CHF et sont conformes aux attentes.

Charges Programmes

Les 3,52 mio CHF du poste « cool and clean » comprennent les coûts du programme engagés dans ce contexte pour les dépenses en matériel à hauteur de 2,3 mio CHF, pour les porte-paroles cantonaux de « cool and clean » à hauteur de 0,6 mio CHF ainsi que pour les coûts de personnel des collaborateurs « cool and clean » de Swiss Olympic à hauteur de 0,6 mio CHF. Ces montants sont entièrement financés par la contribution du fonds de prévention du tabagisme.

Les écarts résultent de reports des coûts du programme de l'année précédente ainsi que de projets qui n'ont pas été lancés. Pendant toute la période 2013-2017, les contributions de 0,77 mio CHF allouées par le FPT n'ont pas pu être demandées en raison de l'absence de frais de projets.

Charges de personnel

Les charges de personnel dépassent de 0,3 mio CHF la valeur budgétée. Cela est dû d'une part aux nouveaux emplois acceptés par le Conseil exécutif dans le secteur Public Affairs (réaffectation du montant budgété dans les charges de personnel plutôt que dans les dépenses en matériel) et au projet « L'école bouge ». D'autre part, le secteur de la communication a été réorganisé et centralisé au niveau du personnel : les travaux de communication réalisés pour le département Gestion de fédération par des agences externes au cours des dernières années ont été repris par l'équipe de communication du département Marketing & Communication. Ce département a donc été agrandi, ce qui a fait baisser les frais d'agences externes au niveau des dépenses en matériel, mais augmenté les charges de personnel.

Dépenses en matériel

L'ensemble des dépenses en matériel sont inférieures de 0,5 mio CHF par rapport aux prévisions. Les frais de véhicules et de transport sont nettement plus bas que la valeur budgétée (suite au changement de flotte chez Toyota). En revanche, les charges liées à l'informatique (frais de licence des logiciels et frais d'externalisation) et à la publicité (prestations de communication conformes au contrat avec la Société du Sport-Toto) dépassent les prévisions. Le montant de

0,39 mio CHF au poste « Autres charges d'exploitation » comprend les déductions des impôts préalables pour la TVA.

Amortissements

En raison du report d'achats de nouveau matériel informatique en 2018, les amortissements ont diminué.

Résultat financier

Le produit financier se compose pour l'essentiel du produit des immobilisations à long terme et des placements en titres. Les charges financières comprennent en particulier les coûts liés à la gestion de fortune et aux frais bancaires. En raison des profits de change non réalisés sur les actifs financiers, le résultat financier a été supérieur d'un million de francs au montant budgété.

Résultat extraordinaire

Le remboursement d'assurances pour des périodes passées a permis d'enregistrer un résultat extraordinaire de 0,02 mio CHF.

Swiss Olympic



Cornel Hollenstein
Vice-directeur

Daniel Schlapbach
*Responsable
Finances*

Bilan

	Détails annexe	au 31.12.2017	%	au 31.12.2016	%
ACTIFS					
Actif circulant					
Liquidités	1.1	20'736'637	32.4	16'159'818	28.7
Créances résultant de livraisons et de prestations	1.2	232'185	0.4	289'451	0.5
Autres créances à court terme	1.3	88'508	0.1	26'735	0.0
Comptes régularisation actifs	1.4	4'486'663	7.0	811'776	1.4
Total		25'543'993	39.9	17'287'781	30.7
Actif immobilisé					
Immobilisations financières	1.5	34'211'539	53.5	34'693'992	61.6
Immobilisations corporelles	1.6	3'758'068	5.9	3'822'278	6.8
Immobilisations incorporelles	1.7	454'722	0.7	483'307	0.9
Total		38'424'329	60.1	38'999'576	69.3
TOTAL DES ACTIFS		63'968'322	100	56'287'356	100
PASSIFS					
Engagements à court terme					
Engagements résultant de livraisons et de prestations	1.8	3'140'051	4.9	1'113'203	2.0
Autres engagements à court terme	1.9	116'978	0.2	102'344	0.2
Comptes de régularisation passifs	1.10	12'459'754	19.5	11'320'390	20.1
Total		15'716'783	24.6	12'535'937	22.3
Capital des fonds		0	-	0	-
Total des engagements et du capital des fonds		15'716'783	24.6	12'535'937	22.3
Capital de l'organisation					
Capital libre		12'872'039	20.1	12'213'757	21.7
Capital lié		35'379'500	55.3	31'537'662	56.0
Total		48'251'539	75.4	43'751'419	77.7
TOTAL DES PASSIFS		63'968'322	100	56'287'356	100

Compte d'exploitation

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

	Détails annexe	Comptes 2017	%	Comptes 2016	%
Donations reçues	2.1	-	-	-	-
<i>dont affectées</i>		-	-	-	-
<i>dont non affectées</i>		-	-	-	-
Contributions publiques	2.2	62'544'636	94.6	38'706'944	87.1
Produit résultant des livraisons et des prestations	2.3	3'559'280	5.4	5'756'320	12.9
Produit d'exploitation		66'103'916	100	44'463'263	100
Contributions et donations versées	2.4-2.12	51'604'225	81.9	36'170'774	76.5
Charges de personnel	2.13	7'292'389	11.6	7'059'598	14.9
Dépenses en matériel	2.14	3'635'929	5.8	3'636'878	7.7
Amortissements	2.15	485'357	0.8	413'965	0.9
Charges d'exploitation		63'017'900	100	47'281'215	100
Résultat d'exploitation		3'086'015	4.9	-2'817'951	-6.0
Résultat financier	2.16	1'391'008	2.2	749'595	1.6
Résultat extraordinaire	2.17	23'096	0.0	0	-
Résultat avant variation du capital des fonds		4'500'120	7.1	-2'068'356	-4.4
Variation du capital des fonds		0	-	0	-
Résultat annuel (avant variation du capital de l'organisation)		4'500'120	7.1	-2'068'356	-4.4
Variation du capital lié		-3'841'839		1'585'492	
Variation du capital libre		-658'281		482'865	
Résultat annuel (après variation du capital de l'organisation)		0		0	

Tableau des flux monétaires

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Flux monétaires provenant de l'exploitation	2017	2016
Résultat annuel avant variation du capital de l'organisation	4'500'120	-2'068'357
Constitution / dissolution de corrections de valeur sur les immobilisations financières	-1'106'982	-42'838
Amortissements et corrections de valeur d'immobilisations corporelles	119'988	133'298
Amortissements et corrections de valeur d'immobilisations incorporelles	365'370	280'667
Augmentation / diminution des créances	-4'506	356'374
Augmentation / diminution des comptes de régularisation actifs	-3'674'887	477'620
Augmentation / diminution des engagements de livraisons et de prestations	2'026'847	-2'499'847
Augmentation / diminution des autres engagements financiers à court terme	14'634	-35'674
Augmentation / diminution des comptes de régularisation passifs	1'139'364	-772'283
Total des flux monétaires provenant de l'exploitation	3'379'948	-4'171'040
Flux monétaires de l'activité d'investissement		
Investissements en immobilisations financières	-11'337'454	-4'981'010
Désinvestissements d'immobilisations financières	12'926'888	5'821'780
Investissements en immobilisations corporelles	-70'350	-115'684
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	14'572	-
Investissements en immobilisations incorporelles	-365'008	-706'718
Désinvestissements d'immobilisations incorporelles	28'223	-
Total des flux monétaires de l'activité d'investissement	1'196'872	18'368
Augmentation des liquidités	4'576'819	-4'152'672
État des liquidités au 01.01	16'159'818	20'312'490
État des liquidités au 31.12	20'736'637	16'159'818
Variation des liquidités	4'576'819	-4'152'672

Tableau de variation du capital

2017
en CHF

Capital de l'organisation	État 01.01.17	Affectations	Transferts internes	Utilisation	Affectation résultat financier	Total variation	État 31.12.17
Capital lié	31'537'662	4'600'000	-	-2'126'200	1'368'038	3'841'838	35'379'500
Immobilisations financières à long terme de Swiss Olympic	25'131'112			-2'000'000	1'368'038	-631'962	24'499'150
Modèle de promotion des fédérations	6'406'550	3'100'000		-126'200		2'973'800	9'380'350
Projet Digitalisation	-	1'500'000				1'500'000	1'500'000
Capital libre	12'213'757	658'281			-	658'281	12'872'039
Total du capital de l'organisation	43'751'419	5'258'281	-	-2'126'200	1'368'038	4'500'120	48'251'539

2016
en CHF

Capital de l'organisation	État 01.01.16	Affectations	Transferts internes	Utilisation	Affectation résultat financier	Total variation	État 31.12.16
Capital lié	33'123'154	-	-	-2'100'000	514'508	-1'585'492	31'537'662
Immobilisations financières à long terme de Swiss Olympic	25'916'604	-	-1'300'000		514'508	-785'492	25'131'112
Modèle de promotion des fédérations	7'206'550	-	1'300'000	-2'100'000	-	-800'000	6'406'550
Capital libre	12'696'622	-	-	-482'865	-	-482'865	12'213'757
Total du capital de l'organisation	45'819'776	-	-	-2'582'865	514'508	-2'068'357	43'751'419

Capital lié

Le capital lié comporte les postes suivants :

Immobilisations financières à long terme de Swiss Olympic

Conformément au Règlement du fonds du 14.08.2008, le fonds dénommé « Immobilisations financières à long terme de Swiss Olympic » vise à garantir les réserves financières de Swiss Olympic. Il doit également assurer une distribution constante et, partant, un produit financier qui peut être inscrit au budget. La fortune du fonds correspond au solde au 31.12.

Elle augmente chaque fois qu'il y a une performance positive. Si elle est inférieure au seuil de 20 mio CHF à la date critère du 30.06, aucune contribution ne doit être transférée au résultat financier de Swiss Olympic.

La limite supérieure de la fortune du fonds est fixée à 25 mio CHF. La partie qui dépasse ce plafond est versée aux fédérations membres. Dans le transfert interne sont présentées la sortie du poste des immobilisations à long terme d'une part et l'affectation au capital lié en faveur du modèle de promotion des fédérations d'autre part.

Le 11 avril 2017, l'Assemblée extraordinaire du Parlement du sport a décidé de prélever un montant maximal de 8 mio CHF dans le capital lié en vue de financer la candidature à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver Sion 2026. Durant l'exercice sous revue, 2 mio CHF ont été employés à cet effet.

Modèle de promotion des fédérations

Ce poste comprend les fonds de financement du modèle de promotion des fédérations. En 2017, l'utilisation de 0,1 mio CHF

s'est effectuée pour le financement du modèle de promotion FTEM. L'affectation de 3,1 mio CHF provient des fonds supplémentaires 2017 de la Société du Sport-Toto et repose sur la décision du Conseil exécutif du 27 mars 2018.

Projet Digitalisation

Ce poste comprend les fonds de financement du projet Digitalisation.

L'affectation de 1,5 mio CHF provient des fonds supplémentaires 2017 de la Société du Sport-Toto et repose sur la décision du Conseil exécutif du 27 mars 2018.

Capital libre

Les résultats annuels cumulés sont inscrits au poste Capital libre.

Annexe 2017

A) Généralités

But de l'association

Swiss Olympic assume à la fois le rôle de Comité national olympique et d'association faîtière du sport suisse de droit privé.

Swiss Olympic s'engage pour l'ancrage du sport dans la société en tant que contribution à la qualité de la vie et à la santé.

Par le biais de ses membres, Swiss Olympic favorise la motivation de la population à pratiquer du sport de façon régulière.

Swiss Olympic encourage le sport de compétition suisse.

Swiss Olympic défend les intérêts du sport organisé de droit privé en Suisse auprès du grand public, des autorités et des organisations nationales et internationales.

Swiss Olympic soutient et coordonne les activités de ses membres et se charge des tâches générales et interdisciplinaires selon le principe de subsidiarité.

Swiss Olympic encourage et soutient le Mouvement olympique ainsi que ses objectifs en Suisse, et assure le respect de la Charte olympique et des règles olympiques. Swiss Olympic s'engage notamment pour :

- le respect des principes fondamentaux de l'olympisme dans le sport suisse ;
- l'intégration de l'esprit olympique dans les écoles et les universités ;
- la création d'institutions se consacrant à l'éducation olympique ;
- la formation des cadres sportifs.

Dans l'esprit de ses principes, Swiss Olympic s'engage à combattre toute forme de discrimination et de violence et à tout mettre en œuvre pour empêcher l'utilisation de substances interdites et l'application de méthodes prohibées par l'AMA, de même que toute autre pratique liée au dopage.

Swiss Olympic peut exercer des activités d'ordre économique pour financer les objectifs de l'association, notamment la commercialisation de ses emblèmes.

Swiss Olympic définit ses visions d'avenir et le contenu de ses activités dans des lignes directrices.

La lutte antidopage est confiée à la Fondation Antidoping Suisse. Son fonctionnement est réglementé dans le cadre de conventions de prestations annuelles passées par Swiss Olympic et l'Office fédéral du sport avec la Fondation Antidoping Suisse.

Organisation de l'association

Swiss Olympic Association est une association au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse dont le siège est situé à Ittigen près de Berne.

Les statuts de fondation de Swiss Olympic Association datent du 6 novembre 2004. Ils ont été remplacés par la nouvelle version du 1^{er} janvier 2016.

Assujettissement à l'impôt

En juillet 2005, Swiss Olympic Association a été libérée de son assujettissement à l'impôt, avec effet rétroactif au 01.01.2002, parce qu'elle poursuit des buts d'utilité publique. L'exemption fiscale concerne, pour l'État, la commune et l'Église, l'impôt sur le capital et les bénéfiques, y compris les éventuels impôts de succession et impôts sur les donations, ainsi que l'impôt fédéral sur les bénéfiques. L'exemption fiscale exclut toutefois un éventuel impôt sur les gains immobiliers, ce qui, pour l'heure, n'a pas d'importance étant donné que Swiss Olympic Association ne détient pas d'immeubles. Les comptes annuels 2017 ne contiennent donc pas de charges au titre des impôts.

B) Principes d'établissement des comptes

Généralités

Les comptes annuels se basent sur les dispositions des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et des Swiss GAAP RPC 21 « Établissement des comptes des organisations d'utilité publique à but non lucratif », entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

L'évaluation a pour base le coût d'acquisition ou la valeur actuelle. Le compte d'exploitation est présenté selon la méthode des charges par nature. Les comptes annuels se fondent donc sur des valeurs d'exploitation et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association (« true and fair view »). Les comptes annuels sont établis en supposant la poursuite de l'exploitation de l'association.

Périmètre de consolidation

En 2013, Swiss Olympic a acquis une participation à 100% de la Fondation de l'Aide Sportive Suisse dans la société swiss-sport.ch marketing ag. Cette société n'étant pas opérationnelle, il a été renoncé à une consolidation.

Il n'existait aucune autre filiale ni institution partenaire regroupée sous une direction unique du fait de la majorité des voix ou d'une autre manière.

Conversion des monnaies étrangères

À la date du bilan, les positions en monnaies étrangères ont été converties au cours du jour de référence. Les transactions en monnaies étrangères ont été comptabilisées au cours de change en vigueur au moment de l'exécution de l'opération. Les cours de référence suivants ont été appliqués :

	31.12.17	31.12.16
1 EUR (Euro)	1.1702	1.0866
1 GBP (British Pound)	1.3183	1.2658
1 USD (US Dollar)	0.9745	1.0309
1 SEK (Swedish Krona)	0.1190	0.1135
1 BRL (Brazilian Real)	0.2938	0.3169
1 KRW (South Korean Won)	0.0009	0.0009
1 JPY (Japanese Yen)	0.0087	0.0089
1 HUF (Hungarian Forint)	0.0038	n/a
1 NOK (Norwegian Krone)	0.1191	n/a
1 CAD (Canadian Dollar)	0.7778	n/a

Annexe 2017

Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme et comptes de régularisation actifs

Les créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme issues des activités courantes dont la durée résiduelle est d'un an ou moins sont comptabilisées à leurs valeurs nominales. Les risques de défaillance économique sont pris en compte par des correctifs de valeurs individuels et forfaitaires. Les correctifs de valeurs forfaitaires sont effectués sur les postes n'ayant pas déjà subi de correctifs de valeurs individuels. La correction de valeur forfaitaire se base sur l'augmentation du risque de défaillance à mesure de l'augmentation de la souffrance de la créance.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent, outre les participations non consolidées, également les titres détenus avec une visée à long terme et les prêts à long terme. Les participations avec une visée à long terme et les prêts à long terme sont évalués sur la base du coût d'acquisition avec déduction des éventuelles diminutions de valeur. Les titres sont évalués sur la base de leurs valeurs actuelles du marché.

Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles s'effectue sur la base du coût d'acquisition avec déduction des amortissements et les diminutions de valeur nécessaires. Les investissements générateurs de plus-values sont inscrits à l'actif en tant qu'immobilisations corporelles. Les dépenses engagées pour les réparations et l'entretien sont directement imputées au compte de résultat. La limite inférieure d'activation s'élève à CHF 3 000.- par installation. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

Les durées d'utilisation fixées sont les suivantes :

Mobilier et équipements	8 ans
Matériel informatique	3 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif lorsqu'elles sont clairement identifiables et que les coûts sont déductibles de manière fiable et lorsqu'elles apportent une utilité quantifiable sur plusieurs années. L'évaluation des immobilisations corporelles s'effectue sur la base du coût d'acquisition avec déduction des amortissements et des diminutions de valeur nécessaires. La limite inférieure d'activation s'élève à CHF 3 000.-.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

Les durées d'utilisation fixées sont les suivantes :

Logiciels informatiques / bases de données	3 ans
--	-------

Diminutions de valeur (impairment)

La valeur des actifs à long terme est soumise à une évaluation à chaque date du bilan. Si des indices d'une diminution de valeur sont constatés, on procédera au calcul de la valeur recouvrable (test d'impairment).

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, on procédera à une adaptation par amortissements extrabudgétaires.

Engagements de livraisons et de prestations, autres engagements à court terme et comptes de régularisation passif sont comptabilisés à leurs valeurs nominales.

Provisions

Des provisions sont inscrites lorsqu'un événement dans le passé a engendré un engagement probable justifié dont le montant et / ou l'échéance sont incertains mais peuvent être estimés. L'évaluation des provisions repose sur une estimation de la sortie de fonds nécessaire pour honorer l'engagement.

Capital affecté des fonds

Les fonds affectés sont issus soit de la disposition explicite de l'attributeur, soit des circonstances de l'affectation, qui impliquent une finalité de l'attributeur.

Capital de l'organisation

Le capital de l'organisation comprend les ressources qui peuvent être utilisées dans le cadre du but statutaire.

Les fonds pour lesquels Swiss Olympic Association s'impose à elle-même une affectation sont inscrits comme capital affecté sous le poste Capital d'organisation.

Prévoyance du personnel

Les employés et les anciens employés bénéficient de diverses prestations au titre de la prévoyance du personnel ou de rentes de vieillesse conformes aux dispositions légales. Swiss Olympic Association est affiliée à la caisse de pension de la Confédération PUBLICA dans le secteur d'assurances « Organisations affiliées » et n'est donc pas elle-même porteuse des risques. Cette institution de prévoyance est financée par les cotisations des employeurs et des employés. Les répercussions économiques provenant de l'institution de prévoyance sur Swiss Olympic Association sont évaluées annuellement. Une utilité économique est inscrite à l'actif lorsqu'il est fiable et envisagé d'utiliser l'excédent de couverture de l'institution de prévoyance pour les charges de prévoyance futures de Swiss Olympic Association. Un engagement issu d'une institution de prévoyance est inscrit au passif si les conditions de formation de provisions sont remplies.

Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation est présenté selon la méthode des charges par nature. Les charges et les produits sont présentés conformément au principe de la valeur brute. Les recettes nettes résultant des livraisons et des prestations sont inscrites pour la période à laquelle les services fournis s'entendent après déduction des crédits, diminutions des recettes et impôt sur le chiffre d'affaires.

Annexe 2017

C) Explications sur le bilan

1.1 Liquidités	31.12.2017	%	31.12.2016	%
Caisse	14'167	0.1	13'798	0.1
Banque	20'722'471	99.9	16'146'020	99.9
Total	20'736'637	100	16'159'818	100

Les liquidités comprennent l'encaisse et les avoirs en comptes bancaires.

1.2 Créances résultant de livraisons et de prestations	31.12.2017	%	31.12.2016	%
Créances résultant de livraisons et de prestations envers général	141'224	60.8	227'287	78.5
Créances résultant de livraisons et de prestations envers les fédérations	72'227	31.1	65'743	22.7
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des proches	19'494	8.4	44'263	15.3
./. Corrections de valeurs	-761	-0.3	-47'841	-16.5
Total	232'185	100	289'451	100

Les créances résultant de livraisons et de prestations envers des proches se composent de créances envers la Fondation Maison du Sport et la Fondation de l'Aide Sportive Suisse et les collaborateurs.

1.3 Autres créances à court terme	31.12.2017	%	31.12.2016	%
Impôt anticipé	47'248	53.4	26'735	100.0
Versements effectués	41'260	46.6	-	-
Total	88'508	100	26'735	100

Les versements effectués incluent les primes d'assurance et de maintenance pour l'année suivante.

1.4 Comptes régularisation actifs	31.12.2017	%	31.12.2016	%
Comptes régularisation actifs envers général	3'750'043	83.6	611'001	75.3
Comptes régularisation actifs envers les fédérations	736'160	16.4	200'100	24.6
Comptes régularisation actifs envers les proches	460	0.0	675	0.1
Total	4'486'663	100	811'776	100

Les comptes régularisation actifs comprennent essentiellement les contributions pour l'organisation déjà versées, le décompte final de l'Office fédéral de la santé publique pour le programme « cool and clean » ainsi que les coûts payés d'avance liés aux Missions.

Annexe 2017

C) Explications sur le bilan

1.5 Immobilisations financières	31.12.2017	%	31.12.2016	%
UBS Asset Management	4'562'389	13.3	4'412'880	12.7
Prêts Maison du Sport	5'000'000	14.6	5'000'000	14.4
Prêts Antidoping Suisse	50'000	0.1	50'000	0.1
1.5.1 Participation swiss-sport.ch marketing ag	100'000	0.3	100'000	0.3
1.5.2 Immobilisations financières à long terme	24'499'150	71.6	25'131'112	72.4
Total	34'211'539	100	34'693'992	100

Le poste UBS Asset Management comprend les placements en titres à libre disposition. Ils se composent des actions et des obligations nationales et provenant de parts dans des fonds immobiliers nationaux. Le prêt approuvé par le Conseil exécutif à la Fondation Maison du Sport de 5 mio CHF est garanti par cédule hypothécaire.

1.5.1 Participations	31.12.2017	31.12.2016
swiss-sport.ch marketing ag, Ittigen	100'000	100'000
But : fourniture d'activités de marketing du sport	100%	100%
Part au capital / des voix		

La société n'est pas active et n'effectue pas d'activités opérationnelles.

1.5.2 Composition des immobilisations financières à long terme	31.12.2017	%	31.12.2016	%
Liquidités	382'171	1.6	329'124	1.3
UBS Asset Management – composition du dépôt :	23'962'965	97.8	24'654'374	98.1
- Placements en obligations	16'365'470		16'678'702	
- Placements en actions	6'394'836		6'720'641	
- Placements immobiliers	1'202'659		1'255'031	
Créances impôt anticipé	154'014	0.6	147'614	0.6
Total	24'499'150	100	25'131'112	100

Les placements financiers à long terme sont gérés par UBS Asset Management dans le cadre d'un mandat de gestion de fortune. Les directives définies pour ces placements s'appuient sur celles de la LPP. Ces placements financiers sont affectés et Swiss Olympic en a déterminé l'utilisation dans un règlement séparé.

Annexe 2017

C) Explications sur le bilan

1.6 Immobilisations corporelles	Installations et équipement			Total
	Terrains et bâtiments	Matériel informatique	Mobilier et équipements	
2017				
Coûts d'acquisition et valeurs brutes actuelles				
01.01.17	3'600'000	1'596'837	333'685	5'530'522
Entrées	-	12'864	57'487	70'350
Sorties	-	-25'501	-	-25'501
31.12.17	3'600'000	1'584'199	391'172	5'575'371
Corrections de valeur cumulées				
01.01.17	-	1'463'265	244'979	1'708'244
Amortissements budgétés	-	96'174	23'814	119'988
Sorties	-	-10'929	-	-10'929
31.12.17	-	1'548'510	268'793	1'817'303
Valeur comptable nette				
01.01.17	3'600'000	133'572	88'706	3'822'278
31.12.17	3'600'000	35'690	122'379	3'758'068

2016	Installations et équipement			Total
	Terrains et bâtiments	Matériel informatique	Mobilier et équipements	
Coûts d'acquisition et valeurs brutes actuelles				
01.01.16	3'600'000	1'482'707	332'131	5'414'838
Entrées	-	114'130	1'554	115'684
Sorties	-	-	-	-
31.12.16	3'600'000	1'596'837	333'685	5'530'522
Corrections de valeur cumulées				
01.01.16	-	1'348'213	226'733	1'574'946
Amortissements budgétés	-	115'052	18'246	133'298
Sorties	-	-	-	-
31.12.16	-	1'463'265	244'979	1'708'244
Valeur comptable nette				
01.01.16	3'600'000	134'494	105'398	3'839'892
31.12.16	3'600'000	133'572	88'706	3'822'278

Terrains

Les terrains comprennent la valeur comptable de la « Swiss Olympic House » à Macolin, à hauteur de CHF 3 600 000.-. Le contrat de droit de superficie signé avec l'Office fédéral du sport (OFSP) le 2 octobre 2007 garantit l'utilisation du bâtiment jusqu'en 2100.

Annexe 2017

C) Explications sur le bilan

1.7 Immobilisations incorporelles

2017	Logiciels informatiques	Base de données	Total
Coûts d'acquisition et valeurs brutes actuelles			
01.01.17	1'638'579	966'558	2'605'137
Entrées	114'298	250'710	365'008
Sorties	-36'287	-	-36'287
31.12.17	1'716'590	1'217'268	2'933'858
Amortissements cumulés			
01.01.17	1'571'677	550'154	2'121'831
Amortissements budgétés	73'598	291'771	365'369
Sorties	-8'064	-	-8'064
31.12.17	1'637'211	841'926	2'479'137
Valeurs du bilan			
01.01.17	66'903	416'404	483'307
31.12.17	79'379	375'342	454'722
2016			
	Logiciels informatiques	Base de données	Total
Coûts d'acquisition et valeurs brutes actuelles			
01.01.16	1'556'465	341'954	1'898'419
Entrées	82'114	624'604	706'718
Sorties	-	-	-
31.12.16	1'638'579	966'558	2'605'137
Corrections de valeur cumulées			
01.01.16	1'499'211	341'953	1'841'164
Amortissements budgétés	72'466	208'201	280'667
Sorties	-	-	-
31.12.16	1'571'677	550'154	2'121'831
Valeur comptable nette			
01.01.16	57'254	1	57'255
31.12.16	66'903	416'404	483'307

Annexe 2017

C) Explications sur le bilan

1.8 Engagements résultant de livraisons et de prestations	31.12.17	%	31.12.16	%
Engagements à court terme résultant de livraisons et de prestations envers général	1'488'225	47.4	1'064'270	95.6
Engagements à court terme résultant de livraisons et de prestations envers les fédérations	1'622'499	51.7	26'427	2.4
Engagements à court terme résultant de livraisons et de prestations envers des proches	29'326	0.9	22'507	2.0
Total	3'140'051	100	1'113'203	100

Les engagements à court terme envers les fédérations comprennent exclusivement les cotisations aux fédérations pour 2017 devant être versées en 2018.

1.9 Autres engagements à court terme	31.12.17	%	31.12.16	%
Engagements envers des institutions publiques	116'978	100.0	102'344	100.0
Total	116'978	100	102'344	100

1.10 Comptes de régularisation passifs	31.12.17	%	31.12.16	%
Comptes régularisation passifs envers général	1'394'420	11.2	1'669'252	14.7
Comptes régularisation passifs envers les fédérations	10'755'394	86.3	9'334'729	82.5
Comptes régularisation passifs envers des proches	10'000	0.1	24'479	0.2
Régularisation congés et heures supplémentaires	299'940	2.4	291'930	2.6
Total	12'459'754	100	11'320'390	100

Les comptes de régularisation passifs envers les fédérations se composent majoritairement des contributions aux fédérations pour 2015, 2016 et 2017 ainsi que des contributions pour manifestations sportives de grande envergure non encore réglées.

Annexe 2017

D) Explications sur le compte d'exploitation

Produit d'exploitation	Comptes 2017	%	Comptes 2016	%
2.1 Donations reçues				
Donations affectées	0	-	0	-
Donations non affectées	0	-	0	-
Total	0	-	0	-
2.2 Contributions publiques				
Société du Sport-Toto	46'215'833	69.9	25'574'981	57.5
OFSP0 Soutien aux fédérations sportives	6'827'000	10.3	7'250'000	16.3
OFSP0 Gestion de fédération Swiss Olympic	3'291'000	5.0	2'720'000	6.1
OFSP0 Sport de compétition et école / formation	600'000	0.9	600'000	1.3
OFSP Programme « cool and clean »	5'432'144	8.2	2'519'963	5.7
SEFRI Examens d'entraîneur	178'659	0.3	42'000	0.1
Total	62'544'636	94.6	38'706'944	87.1
2.3 Produit résultant des livraisons et des prestations				
Cotisations des membres	55'440	0.1	56'040	0.1
Recettes provenant du sponsoring	2'055'381	3.1	3'295'100	7.4
Services Fondation de la Maison du Sport	34'022	0.1	38'547	0.1
Services Fondation de l'Aide Sportive Suisse	27'417	0.0	44'050	0.1
Jeux Olympiques, Jeux Olympiques de la Jeunesse, FOJE, Jeux Européens	5'661	0.0	761'347	1.7
Tous les Talents à Tenero (3T)	175'460	0.3	161'693	0.4
Programmes Gestion de fédération	65'623	0.1	116'040	0.3
Programme Solidarité Olympique CIO	499'210	0.8	339'942	0.8
Services informatiques (vente de matériel compris)	392'288	0.6	489'406	1.1
Chambre disciplinaire pour les cas de dopage	32'255	0.0	10'800	0.0
Vente d'articles de médecine de sport	70'156	0.1	112'760	0.3
Produit Candidature olympique 2026	-	-	130'000	0.3
Produits divers	105'154	0.2	246'269	0.6
Pertes sur créances	-5'867	-0.0	-	-
Variation des corrections de valeur des créances	47'081	0.1	-45'674	-0.1
Total	3'559'280	5.4	5'756'320	12.9
Total	66'103'916	100	44'463'263	100

La contribution de la Société du Sport-Toto a été relevée de 15 mio CHF sur décision des deux sociétés de loterie Swiss Los et Loterie Romande. Grâce au bon résultat annuel de ces sociétés, la distribution a augmenté de 5,6 mio CHF.

Les recettes provenant du sponsoring ont été plus basses au cours d'une année non olympique que pour l'année olympique 2016.

Les recettes des Jeux Olympiques sont moins importantes au cours d'une année non olympique car les réimputations ainsi que la participation aux coûts du CIO ont lieu seulement après les Jeux Olympiques.

Annexe 2017

D) Explications sur le compte d'exploitation

	Comptes 2017	%	Comptes 2016	%
2.4 Contributions aux membres (fédérations sportives nationales / organisations partenaires)				
Contributions de base	2'891'430	5.6	2'864'233	7.9
Contributions aux fédérations	2'666'430	5.2	2'669'233	7.4
Contributions aux organisations partenaires	225'000	0.4	195'000	0.5
Contributions de formation	3'598'000	7.0	5'311'400	14.7
Contributions aux fédérations	3'598'000	7.0	5'311'400	14.7
Primes au succès	321'831	0.6	500'000	1.4
Contributions aux fédérations	321'831	0.6	500'000	1.4
Contributions pour la relève et l'élite	24'118'622	46.7	10'789'249	29.8
Contributions aux fédérations	24'118'622	46.7	10'789'249	29.8
Contributions « JO »	2'335'264	4.5	2'826'402	7.8
Contributions aux fédérations	2'335'264	4.5	2'826'402	7.8
Contributions pour l'organisation de manifestations de grande envergure	362'703	0.7	554'934	1.5
Contributions aux organisations	362'703	0.7	554'934	1.5
Contributions pour la promotion de manifestations de grande envergure	1'545'000	3.0	3'000'000	8.3
Contribution à la promotion du sport	1'545'000	3.0	3'000'000	8.3
Total	35'172'850	68.2	25'846'219	71.5
2.5 Contributions à l'OFSPPO (mandat de prestations)				
OFSPPO Formation des entraîneurs	1'565'000	3.0	562'200	1.6
OFSPPO Sciences du sport	-	-	291'000	0.8
OFSPPO Sport de compétition de la relève	30'000	0.1	450'000	1.2
OFSPPO Centre de sport d'élite Macolin / Tenero	500'000	1.0	150'000	0.4
Total	2'095'000	4.1	1'453'200	4.0
2.6 Charges Swiss Olympic Sport Schools				
Sport Schools	350'484	0.7	350'000	1.0
Total	350'484	0.7	350'000	1.0

Annexe 2017

D) Explications sur le compte d'exploitation

	Comptes 2017	%	Comptes 2016	%
2.7 Charges Missions				
Jeux Olympiques, Jeux Olympiques de la Jeunesse, FOJE, Jeux Européens	770'632	1.5	3'009'262	8.3
Tous les Talents à Tenero	370'872	0.7	397'589	1.1
Total	1'141'504	2.2	3'406'850	9.4
2.8 Charges Événements multisports				
Candidature pour les Jeux Olympiques d'hiver 2026	2'589'623	5.0	511'053	1.4
Total	2'589'623	5.0	511'053	1.4
2.9 Charges Promotion des athlètes / Aide sportive				
Promotion des athlètes	4'527'000	8.8	-	-
Total	4'527'000	8.8	-	-
2.10 Charges Examens d'entraîneurs				
Examens d'entraîneurs (entraîneur professionnel / entraîneur diplômé)	178'659	0.3	70'000	0.2
Total	178'659	0.3	70'000	0.2
2.11 Charges Lutte contre le dopage				
Antidoping Suisse	1'904'000	3.7	1'904'000	5.3
Chambre disciplinaire pour les cas de dopage	125'709	0.2	77'040	0.2
Total	2'029'709	3.9	1'981'040	5.5
2.12 Charges Programmes				
« cool and clean »	3'519'395	6.8	2'552'412	7.1
Total	3'519'395	6.8	2'552'412	7.1
Total	51'604'225	100	36'170'774	100

Les contributions versées aux fédérations sportives nationales et aux organisations partenaires correspondent aux montants fixés par les conventions de prestations.

Le mandat de prestations avec l'Office fédéral du sport (OFSP) a été adapté, ce qui entraîne une augmentation des contributions.

Les charges Missions sont toujours plus basses pour une année non olympique. Ce montant comprend essentiellement les coûts engendrés par les préparatifs des Jeux Olympiques de PyeongChang à hauteur de 0,35 mio CHF et les coûts de participation au FOJE à Győr à hauteur de 0,24 mio CHF.

Les coûts liés à la candidature aux Jeux Olympiques d'hiver 2026 englobent les prestations de tiers ainsi que les frais de personnel pour un montant de 0,589 mio CHF.

De plus, 2 mio CHF du montant total de 8 mio CHF validé par l'Assemblée extraordinaire du Parlement du sport 2017 ont été versés au comité de candidature.

Le montant versé à Antidoping Suisse est fixé dans la convention en vigueur.

Annexe 2017

D) Explications sur le compte d'exploitation

2.13 Charges de personnel	Comptes 2017	%	Comptes 2016	%
Charges salariales	5'435'115	74.5	5'187'128	73.5
Indemnités Externes	81'758	1.1	72'535	1.0
Prestations des assurances sociales	-57'089	-0.8	-35'515	-0.5
Variation des provisions pour congés et heures supplémentaires	-778	-0.0	-110	-0.0
Charges d'assurance sociale	1'035'112	14.2	995'008	14.1
Autres charges de personnel	798'272	10.9	840'552	11.9
Total	7'292'389	100	7'059'598	100

Les charges salariales du secrétariat ont augmenté au vu de l'accroissement du nombre de collaborateurs (communication, projet « L'école bouge »).

Les charges salariales des collaborateurs du programme « cool and clean » s'élevant à 0,47 mio CHF (année précédente : 0,58 mio CHF) sont inscrites au poste des charges Programmes sous « Contributions et donations versées ».

Les autres charges de personnel comprennent les coûts de recrutement du personnel, de formation et de formation continue, les indemnités de débours et les frais de participation matérielle d'Adecco pour l'Athlete Career Programme (ACP).

Nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle / total des collaborateurs	2017	2016
Nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle	61.35	60.15
Nombre de collaborateurs Swiss Olympic	31.12.17	31.12.16
Collaborateurs fixes	59	51
Collaborateurs de projet	6	8
Stagiaires	2	1
Apprentis	4	4
Total des collaborateurs	71	64
Engagements envers des institutions de prévoyance	31.12.17	31.12.16
Caisse de pension de la Confédération PUBLICA		
Cotisations ordinaires pour le mois de décembre	89'263	75'830
Frais d'administration pour le 4 ^e trimestre	963	4'750
Total	90'226	80'580

Annexe 2017

D) Explications sur le compte d'exploitation

Utilité économique / engagement économique et charges de prévoyance

	Part économique de l'organisation		Variation par rapport à l'année précédente ou avec incidence sur l'exercice en cours	Contributions limitées sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2017	31.12.2016			31.12.2017	31.12.2016
Plans de prévoyance sans excédent ou insuffisance de couverture	0	0	0	592'248	592'248	555'542
Total	0	0	0	592'248	592'248	555'542

Aucune utilité ou engagement économique résultant de l'institution de prévoyance en faveur du personnel ne peut être inscrit au bilan. Il n'existe aucune réserve de cotisation de l'employeur.

2.14 Dépenses en matériel	Comptes 2017	%	Comptes 2016	%
Locaux	489'789	13.5	493'200	13.6
Maintenance, réparations, remplacements	113'574	3.1	106'836	2.9
Véhicules et transport	144'524	4.0	271'534	7.5
Assurances de choses, taxes, redevances	30'188	0.8	16'601	0.5
Prestations de tiers / soutien de projets	830'740	22.8	190'952	5.3
Charges administratives	273'545	7.5	348'671	9.6
Informatique	473'147	13.0	406'847	11.2
Publicité	810'261	22.3	1'237'861	34.0
Achats matériel informatique	10'315	0.0	24'853	0.1
Achats articles de médecine du sport	67'218	0.1	115'364	0.3
Autres charges d'exploitation	392'627	10.8	424'159	11.7
Total	3'635'929	100	3'636'878	100

Le poste Véhicules et transport est moins important grâce au changement de partenaire automobile. Les frais publicitaires ont baissé en raison du transfert des frais de communication sous Charges de personnel. Les dépenses totales en matériel, dédiées au programme « cool and clean », et s'élevant à 3,05 mio CHF (année précédente : 1,97 mio CHF), sont comptabilisées sous « Contributions et donations versées » sous le poste Charges Programmes « cool and clean ». Le poste Autres charges d'exploitation englobe les déductions des impôts préalables pour la TVA.

2.15 Amortissements	Comptes 2017	%	Comptes 2016	%
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipements	23'814	4.9	18'246	4.4
Matériel informatique	96'174	19.8	115'052	27.8
Total des immobilisations corporelles	119'988	24.7	133'298	32.2
Valeurs immatérielles				
Logiciels informatiques	73'598	15.2	72'466	17.5
Base de données	291'771	60.1	208'201	50.3
Total des valeurs immatérielles	365'369	75.3	280'667	67.8
Total	485'357	100	413'965	100

Annexe 2017

D) Explications sur le compte d'exploitation

2.16 Résultat financier	Comptes 2017	%	Comptes 2016	%
Produit financier				
Produits d'avoirs en banques et de placements financiers	575'687	41.4	694'467	92.6
Produits de prêts	19'037	1.4	30'145	4.0
Gains de change réalisés de placements financiers	30	0.0	111'712	14.9
Gains de change non réalisés de placements financiers	1'126'019	80.9	68'640	9.2
Total du produit financier	1'720'772	123.7	904'963	120.7
Charges financières				
Taux / frais bancaires, droits de garde	-172'969	-12.4	-139'425	-18.6
Pertes de change réalisées de placements financiers	-767	-0.1	-4'171	-0.6
Pertes de change non réalisées de placements financiers	-156'028	-11.2	-11'772	-1.6
Total des charges financières	-329'764	-23.7	-155'368	-20.7
Résultat financier	1'391'008	100.0	749'595	100.0

Justificatif du résultat financier des placements financiers à long terme dans le capital lié	Comptes 2017	%	Comptes 2016	%
Résultat financier du capital lié				
Produit financier				
Produits d'avoirs en banques et de placements financiers	440'041	31.6	617'681	82.4
Gains de change réalisés de placements financiers	-	-	-	-
Gains de change non réalisés de placements financiers	1'031'205	74.1	14'029	1.9
Total du produit financier	1'471'246	105.8	631'710	84.3
Charges financières				
Taux / frais bancaires, droits de garde	-103'207	-7.4	-104'416	-13.9
Indemnités pour la gestion de fonds	-	-	-	-
Pertes de change réalisées de placements financiers	-	-	-1'014	-0.1
Pertes de change non réalisées de placements financiers	-	-	-11'772	-1.6
Total des charges financières	-103'207	-7.4	-117'202	-15.6
Total du résultat financier du capital lié	1'368'039	98.3	514'508	68.6

Le résultat financier du capital lié figure comme affectation au résultat financier dans le tableau de variation du capital.

Annexe 2017

D) Explications sur le compte d'exploitation

2.17 Résultat extraordinaire	Comptes 2017	%	Comptes 2016	%
Produit extraordinaire				
Autre produit extraordinaire	26'431	-	-	-
Total du produit extraordinaire	26'431		-	-
Charges extraordinaires	-3'335	-		
Autres charges extraordinaires	-3'335	-	-	-
Total des charges extraordinaires	-3'335		-	-
Total	23'096	-	-	-



Annexe 2017

E) Autres données

Charges administratives, publicitaires et de levée de fonds (charges de personnel incluses) et méthode utilisée

La structure conforme à la méthode de l'affectation des charges par fonction selon RPC 21/12 permet d'établir le tableau suivant :

Charges d'exploitation	Comptes 2017	%	Comptes 2016	%
Charges liées aux projets et aux services				
Contributions et donations versées	51'604'225		36'170'774	
Charges de personnel	4'820'785		4'858'243	
Dépenses en matériel	-		-	
Amortissements	-		-	
Total des charges liées aux projets et aux services	56'425'010	89.5	41'029'018	86.8
Charges liées à la levée de fonds et à la publicité générale				
Contributions et donations versées	-		-	
Charges de personnel	-		-	
Dépenses en matériel	810'261		1'237'861	
Amortissements	-		-	
Total des charges liées à la levée de fonds et à la publicité générale	810'261	1.3	1'237'861	2.6
Charges administratives				
Contributions et donations versées	-		-	
Charges de personnel	2'471'604		2'201'355	
Dépenses en matériel	2'825'668		2'399'017	
Amortissements	485'357		413'965	
Total des charges administratives	5'782'630	9.2	5'014'337	10.6
Total	63'017'900	100.0	47'281'216	100.0

La présentation des charges d'exploitation selon la méthode des coûts liés au chiffre d'affaires est faite d'après la comptabilité par secteurs.

Sous Charges liées aux projets et aux services sont inscrites toutes les dépenses apportant une contribution directe au but de l'organisation.

Sous Charges liées à la levée de fonds et à la publicité générale sont inscrits exclusivement les coûts publicitaires généraux, comprenant notamment les frais d'impression et de mise en ligne, de traduction et d'événements.

Sous Charges administratives sont inscrites les dépenses effectuées en faveur de l'ensemble de l'organisation. Elles garantissent les fonctions opérationnelles de base du secrétariat.

Engagements hors bilan

Modèle de promotion des fédérations

L'affectation des contributions versées aux membres (fédérations sportives nationales et organisations partenaires) a lieu sur quatre ans et la mise en œuvre des objectifs définis ainsi que l'utilisation appropriée des fonds est vérifiée chaque année.

Swiss Olympic a conclu à cet effet des conventions de prestations individuelles avec ses membres pour les périodes

2014-2018 (sports d'hiver) et 2017-2020 (sports d'été et organisations partenaires). Durant l'exercice sous revue, 35,2 mio CHF ont été imputés au financement des fédérations sportives et des organisations partenaires. Conformément aux conventions de prestations conclues, les obligations pour 2018 se montent à 47,3 mio CHF maximum.

En 2019 et 2020, le niveau de ces obligations sera plus ou moins équivalent. Les contributions détaillées seront établies en 2018 après la conclusion des nouvelles conventions de prestations sur quatre ans avec les fédérations de sports d'hiver pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022.

Candidature à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver Sion 2026

Le 11 avril 2017, l'Assemblée extraordinaire du Parlement du sport a décidé de prélever un montant maximal de 8 mio CHF dans le capital lié en vue de financer la candidature à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver Sion 2026. Durant l'exercice sous revue, 2 mio CHF ont été employés à cet effet. Les au maximum 6 mio CHF restants seront versés si besoin est au CO de Sion 2026 selon l'avancée des phases de candidature. D'après la planification financière, 5 mio CHF devraient être versés en 2018 et 1 mio CHF en 2019.

Annexe 2017

E) Autres données

Les donations reçues sans contrepartie sous forme de matériel, de services et de bénévolat	2017	2016
de la part des sponsors	597'769	1'719'677
en % des recettes provenant du sponsoring	29.08	52.19

Dans le cadre du partenariat avec les sponsors, une grande partie des prestations de sponsoring sont fournies par les partenaires sous forme de matériel et services. Ces prestations sont moins importantes au cours d'une année non olympique. Swiss Olympic a reçu des prestations en nature sous forme d'équipement, de voyages, transport, services, véhicules et boissons.

Bénévolat

Tous les collaborateurs de Swiss Olympic Association fournissent un travail rémunéré. Un engagement sur la base du bénévolat dans le secteur du sport est encouragé dans le cadre des possibilités qu'offre l'entreprise.

Organe de révision	Début du mandat	Mandaté jusqu'au
PricewaterhouseCoopers SA, succursale de Berne		
Rolf Johner, responsable mandat depuis 2013 / Michael Brügger, responsable révision depuis 2013	01.01.10	31.12.17
Honoraires de l'organe de révision	31.12.17	31.12.16
Total des services facturés par PricewaterhouseCoopers SA		
Service de révision	24'145	22'051
Autres services	16'304	19'440
Total	40'448	41'491
Montant total des indemnités versées au Conseil exécutif / à la Direction	31.12.17	31.12.16
Total des indemnités versées au Conseil exécutif et à la Direction		
Conseil exécutif (membres de l'organe supérieur de direction)	237'800	219'800
Direction (membres de la Direction)	1'203'438	1'128'635
Total	1'441'238	1'348'435

Les indemnités versées au Conseil exécutif s'orientent en fonction du règlement en vigueur « Règlement relatif aux indemnités et aux frais des membres du Conseil exécutif de Swiss Olympic » modifié pour la dernière fois en janvier 2012. L'administration fiscale du Canton de Berne a approuvé ce règlement en octobre 2012.

Annexe 2017

E) Autres données

Membres du Conseil exécutif

Nom / prénom	Fonction	Durée du mandat
Stahl Jürg	Président	-31.12.2020
Winkler Urs	Vice-président	-31.12.2020
Bareiss Daniel	Membre CE	-31.12.2020
Cadosch Roger	Membre CE	-31.12.2017
Czonka Andreas	Membre CE	-31.12.2020
Jenny Pascal	Membre CE	-31.12.2020
Koch Bernhard	Membre CE	-31.12.2020
Kurt Mike	Membre CE	-31.12.2020
Monnet Anne-Sylvie	Membre CE	-31.12.2020
Moosmann Barbara	Membre CE	-31.12.2020
Remund Matthias	Membre CE	-31.12.2020
Schneeberger Marc	Membre CE	-31.12.2020
Wipfli-Steinegger Ruth	Membre CE	-31.12.2020
Zahner Peter	Membre CE	-31.12.2020
Baumann Patrick	Membre CE / CIO	analogue CIO
Fasel René	Membre CE / CIO	analogue CIO
Kasper Gian-Franco	Membre CE / CIO	analogue CIO
Oswald Denis	Membre CE / CIO	analogue CIO

Membres de la Direction

Nom / prénom	Fonction	Depuis
Schnegg Roger	Directeur	15.01.2012
Hollenstein Cornel	Vice-directeur	01.08.2003
Conrad Judith	Responsable Gestion de fédération	01.02.2002
Egli David	Responsable Sport	01.02.2016
Heini Reto	Responsable Finances & Services	01.02.2010
Schumacher Marc	Responsable Marketing & Communication	01.06.2017
Stöckli Ralph	Responsable Missions Olympiques	01.01.2011

Transactions avec les personnes et organisations proches	31.12.2017	31.12.2016
Transactions et engagements vis-à-vis de personnes et organisations proches		
Membres du Conseil exécutif	218	5'681
Total	218	5'681

Événements importants postérieurs à la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan et jusqu'à adoption des comptes annuels par le Conseil exécutif, aucun événement marquant susceptible d'influencer la représentativité des comptes annuels n'est survenu.



Rapport de l'organe de révision au parlement du sport de Swiss Olympic Association

Ittigen

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swiss Olympic Association, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe (pages 12 - 32) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Conformément aux dispositions de Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

Responsabilité du conseil exécutif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts ainsi qu'aux règlements, incombe au conseil exécutif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil exécutif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats selon les dispositions de Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts ainsi qu'aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

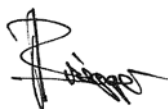
Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil exécutif.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Rolf Johner
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Michael Brügger
Expert-réviseur

Bern, le 2 mai 2018

Commentaire relatif au budget 2019

Généralités

Le budget 2019 table sur un résultat annuel opérationnel positif de 0,1 mio CHF. Le résultat annuel avant variation du capital de l'organisation (dissolution du capital affecté) prévoit un déficit de près de 3,1 mio CHF.

Compte tenu que les 1,7 mio CHF nets réservés l'année précédente (montants dédiés de 5 mio CHF moins les contributions de sponsoring à hauteur de 3,3 mio CHF) restent dans le capital lié à la suite du retrait de la candidature pour les Jeux Olympiques d'hiver 2026 de Sion, l'évolution du capital lié s'élève à 2,4 mio CHF dans le budget 2018. Le résultat annuel avant modification du capital lié 2019 est ainsi inférieur de 0,7 mio CHF par rapport à celui budgété l'année d'avant.

Produit d'exploitation

En ce qui concerne les contributions annuelles de la Société du Sport-Toto, nous maintenons nos attentes à 26,2 mio CHF environ, comme dans le budget 2018. La contribution annuelle de la Société du Sport-Toto, relevée pour la période 2017-2019, est également spécifiée sous une rubrique séparée à hauteur de 15,3 mio CHF. Sur cette somme, 11,2 mio CHF doivent être affectés à la promotion des fédérations (recrutement d'entraîneurs, coûts d'exploitation des centres de performance, développement des fédérations et mesures préparatoires aux Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020). Les contributions versées aux fédérations sportives nationales augmentent dans la même proportion. 4,1 mio CHF sont budgétés en tant que fonds affectés à la promotion des athlètes auprès de l'Aide sportive (cf. charges d'exploitation).

Sous « Contributions publiques » sont indiquées les contributions de l'Office fédéral du sport (OFSP) à hauteur de 24,8 mio CHF. La contribution fédérale 2019 doit être investie comme suit, conformément à la convention de prestations :

- a) pour soutenir Swiss Olympic dans la gestion et la coordination du sport populaire, du sport de la relève et du sport d'élite (3,85 mio CHF) ;
- b) pour soutenir les Swiss Olympic Sport Schools (0,35 mio CHF) ;
- c) pour soutenir les fédérations sportives nationales pour l'engagement d'entraîneurs, de coaches et de collaborateurs scientifiques dans le domaine de la relève, etc. (20,6 mio CHF).

Sous la rubrique OFSP Programme « cool and clean » sont inscrites les recettes affectées au programme de prévention financé par le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Pour la période 2018-2020, les fonds à disposition, en tout 7,6 mio CHF, devraient être moins élevés par rapport à la décision de contribution de la période précédente. La contribution pour l'année 2019 se monte à 2,54 mio CHF. Les coûts liés au programme prévus pour 2019 ont été adaptés en conséquence.

À la suite de la reprise du centre de compétences Formation des entraîneurs Suisse depuis 2018, des subventions du SEFRI sont attendues à hauteur de 0,1 mio CHF. En tenant compte des contributions des participants (comptabilisation sous Produit résultant des livraisons et des prestations) de 0,1 mio CHF, les dépenses sont entièrement couvertes.

En tenant compte de l'abandon des recettes dédiées à la candidature olympique 2026 (3,3 mio CHF), le produit résultant des livraisons et des prestations est plus élevé que dans le budget de l'année précédente en raison de recettes provenant du sponsoring plus importantes de 0,3 mio CHF.

Charges d'exploitation

Contributions et donations versées

Les contributions aux membres (fédérations sportives nationales et organisations partenaires) sont supérieures de 1,8 mio CHF par rapport à celles de l'année d'avant.

En 2019, une contribution totale de 49,5 mio CHF est prévue pour les membres (contre 47,7 mio CHF l'année précédente). Cette contribution comprend 0,5 mio CHF (répartis pour moitié sur les années 2019 et 2020) à titre de contribution d'organisation extraordinaire dédiée à la Fédération Suisse du Sport Universitaire en vue de l'Universiade Lucerne 2021. Le montant de 3,325 mio CHF (contre 2,78 mio CHF l'année précédente) issu du capital affecté au financement du modèle de promotion des fédérations sera utilisé.

La convention de prestations entre Swiss Olympic et l'OFSP est maintenue avec la même étendue des prestations.

Les charges liées aux missions incluent les coûts préparatoires en vue des Jeux Olympiques 2020 de Tokyo, des JOJ 2020 de Lausanne et de la participation aux FOJE de Sarajevo et de Bakou ainsi que des European Games de Minsk et des World Beach Games de San Diego.

Les charges Promotion des athlètes / Aide sportive prévues dans le budget se montent à 4,1 mio CHF, comme pour l'année précédente (cf. également sous Produit d'exploitation).

La contribution versée à la Fondation Anti-doping Suisse s'appuie sur la convention de prestations et reste inchangée par rapport au budget de l'année précédente.

Commentaire relatif au budget 2017

Charges de personnel

Au vu des tâches supplémentaires découlant de la nouvelle stratégie ainsi que des conventions de prestations avec la Société du Sport-Toto et la Confédération, les charges de personnel seront plus élevées de près de 0,7 mio CHF au total par rapport au budget 2018. Cette différence est entièrement financée grâce aux fonds supplémentaires de la Confédération.

Dépenses en matériel

On s'attend à des dépenses en matériel totales plus élevées de 0,4 mio CHF par rapport au budget de l'année précédente.

Les coûts occasionnés par des prestations de conseil externes dans le cadre de certains projets a diminué de 0,1 mio CHF.

L'externalisation des services informatiques ainsi que de leurs coûts de projet a engendré une augmentation de 0,7 mio CHF des charges liées à l'informatique alors qu'il y a désormais trois postes de moins dans ce secteur. La rubrique Charges Publicité et communication devrait quant à elle baisser de 0,2 mio CHF.

Amortissements

Les amortissements des investissements seront du même ordre de grandeur que l'année précédente, avec 0,5 mio CHF.

Résultat financier

Le produit financier de 0,4 mio CHF se compose pour l'essentiel du produit des placements financiers à long terme. Les charges financières comprennent en particulier les coûts liés à la gestion de fortune et aux frais bancaires y relatifs. Le résultat financier sera, selon les prévisions, à la hauteur du montant prévu par le budget de l'année précédente.

C. Hollenstein *D. Schlapbach*

Cornel Hollenstein
Vice-directeur

Daniel Schlapbach
Responsable
Finances



Budget 2019

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Compte d'exploitation	Détails Annexe	Budget 2019	%	Budget 2018	%	Écart budget 2018 / 2019	%	Comptes annuels 2017	%
Donations perçues	2.1	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont affectées</i>		-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont non affectées</i>		-	-	-	-	-	-	-	-
Contributions publiques	2.2	68'965'000	94.0	68'300'000	89.4	665'000	-22.0	62'544'636	94.6
Produit résultant des livraisons et des prestations	2.3	4'368'700	6.0	8'059'400	10.6	-3'690'700	122.0	3'559'280	5.4
Produit d'exploitation		73'333'700	100.0	76'359'400	100	-3'025'700	100.0	66'103'916	100
Contributions et donations versées	2.4-2.12	62'823'100	81.7	67'882'650	83.9	-5'059'550	128.7	51'233'353	81.3
Charges de personnel	2.13	8'495'100	11.0	7'811'100	9.7	684'000	-17.4	7'552'858	12.0
Dépenses en matériel	2.14	5'066'900	6.6	4'625'950	5.7	440'950	-11.2	3'746'333	5.9
Amortissements	2.15	554'100	0.7	551'500	0.7	2'600	-0.1	485'357	0.8
Charges d'exploitation		76'939'200	100	80'871'200	100	-3'932'000	100	63'017'900	100
Résultat d'exploitation		-3'605'500	-4.7	-4'511'800	-5.6	906'300	-23.0	3'086'016	4.9
Résultat financier	2.16	467'700	0.6	407'700	0.5	60'000	-1.4	1'391'008	2.2
Résultat extraordinaire	2.17	-	-	-	-	-	-	23'096	0.0
Résultat avant variation du capital des fonds		-3'137'800	-4.1	-4'104'100	-5.1	966'300	-24.6	4'500'120	7.1
Variation du capital des fonds		0	-	0	-	0	-	0	-
Résultat annuel (avant variation du capital de l'organisation)		-2'887'800	-3.8	-4'104'100	-5.1	1'216'300	-29.1	4'500'120	7.1
Variation du capital lié		3'281'000		4'136'000		-855'000		-3'841'839	
Variation du capital libre		-143'200		-31'900		-111'300		-658'281	

Justification de la variation du capital lié :

Affectation : résultat financier -344 000

Utilisation : contributions de base +350 000, contributions pour la relève et l'élite +2 000 000, manifestations de grande envergure +975 000, digitalisation +300 000

Annexe au budget 2019

Produit d'exploitation	Budget 2019	%	Budget 2018	%	Écart budget 2018 / 2019	%	Comptes annuels 2017	%
2.1 Donations reçues								
Donations affectées	0	-	0	-	0	-	0	-
Donations non affectées	0	-	0	-	0	-	0	-
Total	0	-	0	-	0	-	0	-
2.2 Contributions publiques								
Société du Sport-Toto (contributions réglementation en vigueur)	26'200'000	35.7	26'200'000	34.3	-	-	29'250'291	44.2
Société du Sport-Toto (nouvelles contributions plus élevées)	15'300'000	20.9	15'300'000	20.0	-	-	16'965'542	25.7
OFSP0 Soutien des fédérations sportives	20'600'000	28.1	20'100'000	26.3	500'000	-16.5	6'827'000	10.3
OFSP0 Soutien Swiss Olympic	3'850'000	5.2	4'350'000	5.7	-500'000	16.5	3'291'000	5.0
OFSP0 Soutien écoles de sport	350'000	0.5	350'000	0.5	-	-	600'000	0.9
OFSP Programme « cool and clean »	2'545'000	3.5	2'000'000	2.6	545'000	-18.0	5'432'144	8.2
SEFRI Examens d'entraîneur	120'000	0.2	-	-	120'000	-4.0	178'659	0.3
Total	68'965'000	94.0	68'300'000	89.4	665'000	-22.0	62'544'636	94.6
2.3 Produit résultant des livraisons et des prestations								
Cotisations des membres	56'000	0.1	54'000	0.1	2'000	-0.1	55'440	0.1
Recettes provenant du sponsoring	3'383'900	4.6	3'029'500	4.0	354'400	-11.7	2'055'381	3.1
Services Fondation de la Maison du Sport	35'000	0.0	35'000	0.0	-	-	34'022	0.1
Services Fondation de l'Aide Sportive Suisse	5'000	0.0	5'000	0.0	-	-	27'417	0.0
Jeux Olympiques, JOJ, FOJE, JE, World Beach Games	110'000	0.1	690'900	0.9	-580'900	19.2	5'661	0.0
Produits résultant de projets	115'000	0.2	235'000	0.3	-120'000	4.0	241'083	0.4
Programme Solidarité Olympique / COE	448'800	0.6	585'000	0.8	-136'200	4.5	499'210	0.8
Services informatiques (y c. vente de matériel)	-	-	-	-	-	-	386'421	0.6
Chambre disciplinaire pour les cas de dopage	10'000	0.0	10'000	0.0	-	-	32'255	0.0
Vente d'articles de médecine de sport	100'000	0.1	100'000	0.1	-	-	70'156	0.1
Produit Candidature olympique 2026	-	-	3'300'000	4.3	-3'300'000	109.1	-	-
Contributions des participants Examens d'entraîneurs	80'000	0.1	-	-	80'000	-2.6	-	-
Produits divers	25'000	0.0	15'000	0.0	10'000	-0.3	105'154	0.2
Variation des corrections de valeur des créances	-	-	-	-	-	-	47'081	0.1
Total	4'368'700	6.0	8'059'400	10.6	-3'690'700	122.0	3'559'280	5.4
Total	73'333'700	100	76'359'400	100	-3'025'700	100	66'103'916	100

Annexe au budget 2019

2.4- 2.12	Contributions et donations versées		Budget 2019	%	Budget 2018	%	Écart budget 2018 / 2019	%	Comptes annuels 2017	%
2.4	Contributions aux membres (fédérations sportives nationales / organisations partenaires)									
	Contributions de base		3'450'000	5.5	3'600'000	5.3	-150'000	3.0	2'891'430	5.6
	Contributions de formation		-	-	-	-	-	-	3'598'000	7.0
	Primes au succès		350'000	0.6	500'000	0.7	-150'000	3.0	321'831	0.6
	Contributions pour la relève et l'élite		42'100'000	67.0	39'697'000	58.5	2'403'000	-47.5	24'118'622	47.1
	Contributions Jeux Olympiques		1'800'000	2.9	2'100'000	3.1	-300'000	5.9	2'335'264	4.6
	Contributions pour l'organisation de manifestations de grande envergure		885'000	1.4	503'000	0.7	382'000	-7.6	362'703	0.7
	Contributions pour la promotion de manifestations de grande envergure		975'000	1.6	1'375'000	2.0	-400'000	7.9	1'545'000	3.0
	Total		49'310'000	78.9	47'775'000	70.4	1'535'000	-35.3	35'172'850	69.9
2.5	Contributions à l'OFSP0 (mandat de prestations)									
	Formation des entraîneurs		1'665'000	2.7	1'565'000	2.3	100'000	-2.0	1'565'000	3.1
	Sport de compétition de la relève		-	-	-	-	-	-	30'000	0.1
	Centre d'entraînement pour sportifs d'élite à Macolin / Tenero		600'000	1.0	500'000	0.7	100'000	-2.0	500'000	1.0
	Total		2'265'000	3.6	2'065'000	3.0	200'000	-4.0	2'095'000	4.1
2.6	Contributions aux Swiss Olympic Sport Schools									
	Sport Schools		350'000	0.6	350'000	0.5	-	-	350'484	0.7
	Total		350'000	0.6	350'000	0.6	-	-	350'484	0.7
2.7	Charges Missions									
	Jeux Olympiques, JOJ, FOJE, Jeux Européens		1'769'100	2.8	4'608'650	6.8	-2'839'550	56.1	770'632	1.5
	Total		1'769'100	2.8	4'608'650	6.8	-2'839'550	56.1	770'632	1.5
2.8	Contributions aux Swiss Olympic Sport Schools									
	Candidature pour les Jeux Olympiques d'hiver 2026		-	-	5'000'000	7.4	-5'000'000	98.8	2'589'623	5.1
	Total		-	-	5'000'000	7.4	-5'000'000	98.8	2'589'623	5.1

Annexe au budget 2019

	Budget 2019	%	Budget 2018	%	Écart 2018 / 2019	%	Comptes annuels 2017	%
2.9 Charges Promotion des athlètes / Aide sportive								
Promotion des athlètes	4'100'000	6.5	4'100'000	6.0	-	-	4'527'000	8.8
Total	4'100'000	6.5	4'100'000	6.0	427'000	-	4'527'000	8.8
2.10 Charges Examens d'entraîneurs								
Examens d'entraîneur (entraîneur professionnel / entraîneur diplômé)	200'000	0.3	-	-	200'000	-4.0	178'659	0.3
Total	200'000	0.3	-	-	200'000	-4.0	178'659	0.3
2.11 Charges Lutte contre le dopage								
Antidoping Suisse	1'904'000	3.0	1'904'000	2.8	-	-	1'904'000	3.7
Chambre disciplinaire pour les cas de dopage	130'000	0.2	80'000	0.1	50'000	-1.0	125'709	0.2
Total	2'034'000	3.2	1'984'000	2.9	50'000	-1.0	2'029'709	4.0
2.12 Charges Programmes								
« cool and clean »	2'545'000	4.1	2'000'000	2.9	545'000	-10.8	3'519'395	6.9
Total	2'545'000	4.1	2'000'000	2.9	545'000	-10.8	3'519'395	6.9
Total	62'823'100	100	67'882'650	100	-5'059'550	100	51'233'353	100
2.13 Charges de personnel								
Charges salariales	6'152'900	72.4	5'577'900	71.4	575'000	84.1	5'435'115	72.0
Prestations de tiers	66'000	0.8	58'000	0.7	8'000	1.2	81'758	1.1
Prestations des assurances sociales	-	-	-	-	-	-	-57'089	-0.8
Variation des provisions pour congés et heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-778	-0.0
Charges d'assurance sociale	1'222'200	14.4	1'082'100	13.9	140'100	20.5	1'035'112	13.7
Autres charges de personnel	1'054'000	12.4	1'093'100	14.0	-39'100	-5.7	1'058'741	14.0
Total	8'495'100	100	7'811'100	100	684'000	100	7'552'858	100

Annexe au budget 2019

	Budget 2019	%	Budget 2018	%	Écart 2018 / 2019		Comptes annuels 2017	%
2.14 Dépenses en matériel								
Locaux	435'700	8.6	430'300	9.3	5'400	1.2	506'787	13.5
Maintenance, réparations, remplacements	119'500	2.4	40'000	0.9	79'500	18.0	113'574	3.0
Véhicules et transport	173'100	3.4	152'750	3.3	20'350	4.6	145'180	3.9
Assurances de choses, taxes, redevances	10'500	0.2	14'800	0.3	-4'300	-1.0	30'188	0.8
Activités de conseil	550'200	10.9	658'300	14.2	-108'100	-24.5	845'114	22.6
Charges administratives	305'600	6.0	339'800	7.3	-34'200	-7.8	273'601	7.3
Charges Informatique	1'313'100	25.9	647'900	14.0	665'200	150.9	473'147	12.6
Charges Publicité et communication	1'659'200	32.7	1'892'100	40.9	-232'900	-52.8	888'581	23.7
Achats matériel informatique	-	-	-	-	-	-	10'315	0.0
Achats articles de médecine du sport	100'000	2.0	100'000	0.1	-	-	67'218	0.1
Autres charges d'exploitation	400'000	7.9	350'000	7.6	50'000	11.3	392'627	10.5
Total	5'066'900	100	4'625'950	100	440'950	100	3'746'333	100
2.15 Amortissements								
Immobilisations corporelles	73'700	13.3	118'900	21.6	-45'200	-1'738.5	119'988	24.7
Mobilier et équipements	23'200	4.2	23'400	4.2	-200	-7.7	23'814	4.9
Matériel informatique	50'500	9.1	95'500	17.3	-45'000	-1'730.8	96'174	19.8
Valeurs immatérielles	480'400	86.7	432'600	78.4	47'800	1'838.5	365'370	75.3
Base de données	452'400	81.6	374'800	68.0	77'600	2'984.6	291'771	60.1
Logiciels informatiques	28'000	5.1	57'800	10.5	-29'800	-1'146.2	73'598	15.2
Total	554'100	100	551'500	100	2'600	100	485'357	100

Annexe au budget 2019

	Budget 2019	%	Budget 2018	%	Écart 2018 / 2019	%	Comptes annuels 2017	%
2.16 Résultat financier								
Produit financier								
Produits d'avoires en banques et de placements financiers	585'000	125.1	525'000	128.8	60'000	-	575'687	41.4
Produits de prêts	18'700	4.0	18'700	4.6	-	-	19'037	1.4
Gains de change réalisés de placements financiers	-	-	-	-	-	-	30	0.0
Gains de change non réalisés de placements financiers	-	-	-	-	-	-	1'126'019	80.9
Total du produit financier	603'700	129	543'700	133	60'000	-	1'720'773	124
Charges financières								
Taux / frais bancaires, gestion de fortune	-136'000	-29.1	-136'000	-33.4	-	-	-172'969	-12.4
Pertes de change réalisées de placements financiers	-	-	-	-	-	-	-767	-0.1
Pertes de change non réalisées de placements financiers	-	-	-	-	-	-	-156'028	-11.2
Total des charges financières	-136'000	-29	-136'000	-33	-	-	-329'764	-24
Résultat financier	467'700	100	407'700	100	60'000	-	1'391'008	100
Résultat financier du capital lié								
Produit financier								
Produits d'avoires en banques et de placements financiers	450'000	96	450'000	110	-	-	440'041	32
Gains de change réalisés de placements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains de change non réalisés de placements financiers	-	-	-	-	-	-	1'031'205	74
Total du produit financier	450'000	96	450'000	110	-	-	1'471'246	106
Charges financières								
Taux / frais bancaires, gestion de fortune	-106'000	-23	-106'000	-26	-	-	-103'207	-7
Pertes de change réalisées de placements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de change non réalisées de placements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges financières	-106'000	-23	-106'000	-26	-	-	-103'207	-7
Total du résultat financier du capital lié	344'000	74	344'000	84	-	-	1'368'039	98

Annexe au budget 2019

	Budget 2019	%	Budget 2018	%	Écart 2018 / 2019	%	Comptes annuels 2017	%
2.17 Résultat extraordinaire								
Produit extraordinaire	-	-	-	-	-	-	26'431	-
Autre produit extraordinaire	-	-	-	-	-	-	26'431	-
Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-3'335	-
Autres charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-3'335	-
Total	-	-	-	-	-	-	23'096	-

Swiss Olympic
Maison du Sport
Talgut-Zentrum 27
3063 Ittigen près de Berne

Tél. +41 (0)31 359 71 11
Fax +41 (0)31 359 71 71
info@swissolympic.ch
www.swissolympic.ch

Main National Partners



Premium Partners

